

Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 15 janvier 2024, à la salle du Conseil, située au 285, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers:

Gaétan Fortier	Steve Leblanc
Dominic Lapointe	Gilles Gauvreau
Benoît Couture	

Est absent : Le conseiller Rémi Beauchesne

Assistent également à cette séance :

- M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

En début de séance, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2024-01-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier, faisant fonction de secrétaire:

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 décembre 2023
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 (19h) –Budget 2024
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 (19h15) – Adoption du Programme Triennal d'Immobilisations (PTI) 2024-2025-2026
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 (19h30) – Adoption du Règlement #546 – taxation 2024
7. Présentation des comptes
8. Adhésion 2024 – FQM
9. Adhésion 2024 – FCM
10. Adhésion 2024 – ADMQ

11. Adhésion 2024 – SIUCQ
12. Contrat de collecte et transport des ordures et compost à compter du 1^{er} janvier 2025
13. Valeur assurable – Bâtiments municipaux
14. Demande de Dérogation mineure de M. Zachary Blais
15. Techni-Consultant – Service d’accompagnement 1^{re} ligne
16. Location du garage – renouvellement du coût de location de février 2024 à janvier 2025
17. Dépôt au conseil – Rapport 2022 sur la gestion de l’eau potable
18. Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2024
19. Tournoi de hockey de la Grange Pardue (9 et 10 février 2024)
20. Compétition régionale de Karaté Kenpo au Centre Communautaire le samedi 13 avril 2024
21. Ouverture d’une marge de crédit temporaire – Subvention TECQ à recevoir
22. Bâtisse de l’ancien Collège Horizon – Changement de nom pour « Centre Horizon »
23. Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive
24. Carnaval 2024
25. Correspondance
 - a) Présentation des nombreuses cartes de souhaits des fêtes reçues;
 - b) Envoi d’une lettre de remerciement au Club FADOQ pour le prêt des chaises au centre communautaire;
 - c) Réception d’une lettre de M. Irénée Giguère mentionnant la belle collaboration mise en place dans le dossier de recherche en eau potable;
 - d) Confirmation reçue du MAMH que la demande pour le projet de remplacement des conduites d’aqueduc (montée de la rue principale) a été retenue aux fins d’une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du PRIMEAU 2023;
26. Période de questions
27. Clôture de séance

2024-01-02 Approbation du procès-verbal du 4 décembre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**
et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 4 décembre 2023 soit accepté, tel que rédigé.

2024-01-03 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 (19h) – Adoption du Budget 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : **GILLES GAUVREAU**
et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 (19h) – Adoption du Budget 2024 soit accepté, tel que rédigé.

2024-01-04 **Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 (19h15) - Adoption du Programme Triennal d'Immobilisations (PTI) 2024-2025-2026**

IL EST PROPOSÉ PAR : **GAÉTAN FORTIER**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 (19h15) - Adoption du Programme Triennal d'Immobilisations (PTI) 2024-2025-2026 soit accepté, tel que rédigé.

2024-01-05 **Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 (19h30) - Adoption du Règlement #546 fixant le taux de taxes et tarifs 2024 ainsi que les conditions de perception**

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 (19h30) – Adoption du Règlement #546 fixant le taux de taxes et tarifs 2024 ainsi que les conditions de perception soit accepté, tel que rédigé.

2024-01-06 **Présentation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR : **DOMINIC LAPOINTE**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 366,526.48\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

2024-01-07 **Adhésion 2024 - FQM**

IL EST PROPOSÉ PAR: **STEVE LEBLANC**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE défrayer le coût de la cotisation annuelle 2024 à la FQM (Fédération québécoise des municipalités) d'un montant de 1,229.66\$ plus taxes et d'en autoriser le déboursé.

2024-01-08 **Adhésion 2024 - FCM**

IL EST PROPOSÉ PAR: **STEVE LEBLANC**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE défrayer le coût de la cotisation annuelle 2024 à la FCM (Fédération canadienne des municipalités) d'un montant de 327.34\$ plus taxes et d'en autoriser le déboursé.

2024-01-09 **Cotisation annuelle 2024 - ADMQ**

IL EST PROPOSÉ PAR: **STEVE LEBLANC**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE défrayer le coût de la cotisation annuelle (incluant l'assurance) du directeur général à l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) d'un montant de 980\$ plus taxes et d'en autoriser le déboursé.

2024-01-10 **Adhésion 2024 - S.I.U.C.Q.**

ATTENDU QUE le Service d'Intervention d'Urgence Civil du Québec (S.I.U.C.Q.) de la MRC d'Arthabaska est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de soutenir les services de première ligne lors d'une urgence;

ATTENDU QUE la municipalité peut adhérer aux services du S.I.U.C.Q. pour une contribution annuelle de 1.15\$/habitant;

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord adhère aux services du Service d'Intervention d'Urgence Civil du Québec (S.I.U.C.Q.) de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2024 au montant de 991.30\$ et d'en autoriser le déboursé.

2024-01-11 **Contrat de collecte et transport des ordures et compost à compter du 1^{er} janvier 2025**

CONSIDÉRANT QUE le présent contrat de collecte et transport des ordures et compost (conclut par GESTERRA avec Gaudreau Environnement pour l'ensemble des municipalités de la MRC) prend fin le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'entité GESTERRA n'est plus et qu'il sera nécessaire de procéder à un appel d'offres public pour le service de collecte et transport des ordures et compost afin d'octroyer un contrat à compter du 1^{er} janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC d'Arthabaska désirent s'unir afin de lancer un appel d'offres « regroupé » à l'hiver 2024 pour l'octroi d'un contrat d'une durée de 5 ans (2025-2029) pour la collecte et le transport des ordures et compost;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord a également étudié l'option d'être « indépendant » dans le processus d'octroi du contrat de collecte et transport des ordures et compost mais que cette option comporte beaucoup d'éléments inconnus et incertains ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord confirme à la MRC d'Arthabaska qu'elle se joint à elle pour le processus d'appel d'offres « regroupé » à l'hiver 2024 pour l'octroi d'un contrat d'une durée de 5 ans (2025-2029) pour la collecte et le transport des ordures et compost.

2024-01-12 **Valeur assurable – Bâtiments municipaux**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé un mandat à la firme SPE Valeur Assurable Inc. afin de procéder à l'évaluation du « Coût de remplacement à neuf » de ses bâtiments municipaux, soient le Bureau municipal (285, 1^{re} Avenue), le Centre Communautaire (474, rue Principale), le Centre Horizon (484, rue du Curé-Charles-Lemire) et le Centre Sportif (101, rue de l'aréna);

CONSIDÉRANT les résultats suivants obtenus de la part de la firme SPE Valeur Assurable Inc. :

	Valeur présentement assurée	Nouvelle évaluation
Bureau municipal	983,899\$	1,145,521\$
Centre Communautaire	1,386,467\$	1,679,588\$
Centre Horizon	1,891,922\$	2,229,585\$
Centre Sportif	1,273,080\$	3,896,998\$

CONSIDÉRANT le désir de la municipalité d'avoir une couverture d'assurance suffisante et de s'assurer du respect de la règle proportionnelle de 80% ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GAÉTAN FORTIER
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AVISER la compagnie d'assurance de la municipalité (FQM Assurances) que la municipalité désire utiliser la nouvelle évaluation reçue de la firme SPE Valeur Assurable Inc. pour les bâtiments suivants : le Bureau municipal (1,145,521\$), le Centre Communautaire (1,679,588\$) et le Centre Horizon (2,229,585\$) ;

D'AVISER la compagnie d'assurance de la municipalité (FQM Assurances) que la municipalité désire assurer le Centre Sportif avec une valeur représentant 80% de l'évaluation reçue, soit pour un montant de 3,120,000\$ (80% de 3,896,998\$).

2024-01-13 **Demande de dérogation mineure de M. Zachary Blais**

ATTENDU la demande M. Zachary Blais concernant l'immeuble portant le # de lot 6 498 458 (matricule #1585-43-7308) situé au 43 rue Nolette et ayant pour objet :

- De permettre la mise en place de 2 portes de garage d'une hauteur de 2.74 mètres (9 pieds) alors que présentement selon l'article 5.4.2, alinéa E) du règlement municipal de zonage no 453, la hauteur maximale est de 2.5 mètres (8 pieds).

Le propriétaire déclare : *Nous anticipons l'ajout de véhicules récréatifs tels qu'une roulotte pour nos futures excursions familiales ainsi que l'acquisition de véhicules utilitaires comme un tracteur-déneigeur pour l'entretien de notre terrain. Afin de garantir une capacité d'entreposage adéquate pour ces équipements, nous avons inclus dans nos plans une hauteur des portes de garage suffisante de 9 pieds. Notre objectif est d'éviter toute limitation de stockage due à des contraintes de hauteur. Nous estimons que notre demande est raisonnable car elle dépasse de seulement un pied la limite règlementaire énoncée à l'article 5.4.2, alinéa E).*

ATTENDU la recommandation POSITIVE du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ayant pris connaissance de ladite demande lors d'une séance tenue le lundi 15 janvier 2024 à 18h30;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la recommandation positive du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) concernant la demande de dérogation mineure de M. Zachary Blais, telle que spécifiée dans la résolution du Comité Consultatif d'Urbanisme en date du 15 janvier 2024.

2024-01-14 Techni-Consultant – Service d'accompagnement 1^{re} ligne 2024

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Techni-Consultant inc. en date du 22 décembre 2023 pour l'assistance tout au long de l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE cet accompagnement peut être admissible dans le *Programme de retour de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)*;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services professionnels permet un accompagnement ciblé et personnalisé tout au long de l'année, comprenant entre autres, les activités suivantes:

- Réponses aux différentes questions par téléphone;
- Service de première ligne en lien avec les infrastructures municipales;
- Écoute des besoins et démarches vers des ressources externes;
- Conseils sur des questions techniques provenant de citoyens ou élus;
- Explications et cohérence entre chaque projets;
- Vigie des aides financières et nouvelles lois/règlementations;
- Au besoin, rencontre avec le conseil.

CONSIDÉRANT QUE le service comprend un nombre illimité d'appels, qu'il ne comprend aucun livrable et n'est en lien avec aucun projet en cours;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité accepte l'offre de services professionnels d'accompagnement de la firme Techni-Consultant inc. au coût de 2 950 \$ plus les taxes applicables.

2024-01-15 **Location du Garage municipal – renouvellement du coût de location de février 2024 à janvier 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord confirme à la Coopérative de Solidarité – Maintien des services à Ham-Nord le renouvellement du coût de location au montant mensuel de 1,100\$ + taxes (incluant l'électricité et le chauffage) pour la location d'une partie de l'immeuble du 365, rue Principale, et ce, pour la période du 1^{er} février 2024 jusqu'au 31 janvier 2025.

2024-01-16 **Dépôt à la table du conseil – Rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose à la table du Conseil le « Rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable » de la municipalité, bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

2024-01-17 **Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2024**

CONSIDÉRANT QUE l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif de la société;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances et favoriser la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation à la persévérance scolaire contribue à renforcer la responsabilité collective envers l'éducation et à encourager l'engagement citoyen ;

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative contribue non seulement au bien-être des individus, mais également à la prospérité de la communauté et à son développement économique ;

CONSIDÉRANT QUE d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribue à donner du sens à leur parcours scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation de la collectivité en faveur de la persévérance scolaire s'inscrit dans une perspective de développement durable, en investissant dans le capital humain de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord appui, par cette résolution, les journées de la persévérance scolaire 2024 (du 12 au 16 février) en s'engageant à participer activement pendant la semaine de la persévérance scolaire mais également durant toute l'année scolaire, aux différentes activités scolaires et parascolaires des élèves, soit par la mise à la disposition gratuitement des infrastructures municipales, soit en assumant le coût de certaines activités.

2024-01-18 Tournoi de hockey de la Grange Pardue (9 et 10 février)

CONSIDÉRANT le désir de la Grange Pardue de mettre en place des activités locales ;

CONSIDÉRANT la présentation d'une demande de leur part afin d'organiser un tournoi de hockey au Centre Sportif de Ham-Nord le 9 et 10 février 2024 ;

CONSIDÉRANT l'offre des organisateurs d'un tarif de location de 50\$/heure pour une utilisation d'environ 22 heures;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Sportif est disponible pour ces dates;

CONSIDÉRANT QUE l'implication municipale demandée se restreint à mettre disponible nos infrastructures et à fournir un employé qui sera en charge de l'entretien de la patinoire durant l'activité ;

CONSIDÉRANT le désir de la municipalité d'encourager les initiatives locales visant à alimenter la vitalité et faire rayonner notre milieu;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIC LAPOINTE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité accepte la demande de location du Centre Sportif de la Grange Pardue pour l'organisation d'un tournoi de hockey les 9 et 10 février, location qui sera fait au coût de 50\$/heure et pour laquelle l'implication municipale se restreint à mettre disponible nos infrastructures et à fournir un employé qui sera en charge de l'entretien de la patinoire durant l'activité.

2024-01-19 **Compétition Régionale de Karaté Kenpo au Centre Communautaire le samedi 13 avril 2024**

CONSIDÉRANT la présentation d'une demande de la part de M. Jayson René (École de Karaté Kenpo) afin d'organiser une compétition Régionale de Karaté Kenpo au Centre Communautaire le samedi 13 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Communautaire est disponible à cette date ;

CONSIDÉRANT le désir de la municipalité d'encourager les initiatives locales visant à alimenter la vitalité et faire rayonner notre milieu;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité offre à M. Jayson René (École de Karaté Kenpo) une utilisation gratuite du Centre Communautaire le samedi 13 avril 2024 pour l'organisation d'une compétition Régionale de Karaté Kenpo.

2024-01-20 **Ouverture d'une marge de crédit temporaire – Subvention TECQ à recevoir**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé en 2023 à des travaux d'environ 400,000\$ dans le cadre du Programme de subvention de la TECQ 2019-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité encaissera les sommes investies seulement en mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la demande d'ouverture d'une marge de crédit temporaire d'un montant de 400,000\$ afin de couvrir le coût des investissements 2023 dans le cadre du Programme de subvention de la TECQ 2019-2024 et que ce prêt temporaire soit utilisé au besoin et remboursé dès l'encaissement de la subvention en mars 2024 ;

D'AUTORISER M. François Marcotte, maire, et M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier, à signer tous documents relatifs à cet emprunt temporaire.

2024-01-21 **Bâtisse de l'ancien Collège Horizon – Changement de nom pour le « Centre Horizon »**

CONSIDÉRANT la fermeture du Collège Coopératif l'Horizon en juin 2014, mettant ainsi fin à ses activités à Ham-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris la responsabilité, en décembre 2014, de la bâtisse du Collège Coopératif l'Horizon (484, rue Curé-Charles-Lemire) suite à la liquidation de la coopérative ;

CONSIDÉRANT la nouvelle vocation municipale de la bâtisse, celle-ci qui aura sous son toit les services suivants : Service de garde scolaire, Camp de jour estival, Cuisine du Service d'Entraide des Hauts-Reliefs, Bibliothèque, Cours de Karaté, Gymnase pour activités municipales, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire revoir l'appellation de la bâtisse tout en conservant la notion historique de la présence du Collège Horizon ayant été présent durant plus de 25 ans à Ham-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le nom du « **CENTRE HORIZON** » permettrait, par le mot CENTRE, de signaler la présence de plusieurs services dans la bâtisse et par le mot HORIZON, de conserver la notion historique de la présence du Collège Horizon à Ham-Nord;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord procède à un changement de nom pour la bâtisse de l'ancien Collège Coopératif l'Horizon (484, rue Curé-Charles-Lemire) afin de le nommer le « **CENTRE HORIZON** », nouveau nom qui permettra de signaler la présence de plusieurs services dans cette bâtisse tout en conservant la notion historique de la présence du Collège Horizon à Ham-Nord.

2023-01-22 **Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 202**

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** » ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord proclame la **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** ».

2024-01-23

Carnaval 2024

IL EST PROPOSÉ PAR: GAÉTAN FORTIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'ACCORDER un montant de 1,000 \$ au Comité organisateur du Carnaval 2024 et d'en autoriser le paiement;

QUE la municipalité procède au paiement d'une rémunération indépendante et additionnelle en ce qui concerne les heures travaillées par ses employés durant le week-end du carnaval.

Correspondance : À cette assemblée, il a été fait mention :

1. Présentation des nombreuses cartes de souhaits des fêtes reçues;
2. De l'envoi d'une lettre de remerciement au Club FADOQ pour le prêt des chaises au centre communautaire;
3. De la réception d'une lettre de M. Irénée Giguère mentionnant la belle collaboration mise en place dans le dossier de recherche en eau potable;
4. D'une confirmation reçue du MAMH que la demande pour le projet de remplacement des conduites d'aqueduc (montée de la rue principale) a été retenue aux fins d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du PRIMEAU 2023.

Période de questions :

Aucune question n'a été reçue au cours de la période de questions.

Le maire lève l'assemblée à 20h25.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.